

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 AVRIL 2022

ENQUÊTE « TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS » (TREMI ET TRECO REGROUPÉES) CAMPAGNE 2023

Demande d'avis d'opportunité

Jean-Philippe RATHLE / SDES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Contexte**
- **Historique**
- **Champ**
- **Méthodologie**
- **Organisation et calendrier**
- **Concertation**

Contexte

- Le secteur du résidentiel est à l'origine de 30 % de la consommation énergétique finale et de 20 % des émissions de CO₂ liées à l'énergie
- L'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), dont le pilotage est confié au SDES, a été créé en septembre 2019
- Sa mission est d'améliorer la connaissance de la rénovation dans le résidentiel et le tertiaire
 - Suivi de la rénovation aidée (données administratives) et non aidée (Trelo)
- L'enquête Trelo 2023 permettra de :
 - caractériser les gestes de rénovation réalisés et les logements concernés
 - estimer les gains énergétiques conventionnels associés aux rénovations
 - Informer sur les motivations et les freins à la rénovation

Historique

- Tremi 2020 – 2^e édition (rythme : tous les 3 ans) :
 - Périmètre : maisons individuelles en résidences principales en France, travaux à potentiel impact énergétique, période 2017-2019
 - Avis d'opportunité favorable reçu suite à la commission Environnement et développement durable du 21 novembre 2018

- Treco 2021 – Pilote :
 - Périmètre : parc privé collectif en France métropolitaines, travaux à potentiel impact énergétique, période 2016-2020
 - Avis d'opportunité favorable reçu suite à la commission Environnement et développement durable du 20 novembre 2019

Champ

- Champ géographique : France
 - Y compris Drom et Corse
 - Représentativité des résultats au niveau régional (France continentale)

- Unités statistiques :
 - Maisons individuelles et appartements parmi les logements ordinaires occupés à titre de résidence principale, hormis les petites copropriétés et les mono-propriétés du parc privé
 - Pour connaître l'ensemble des informations, seront interrogés :
 - locataires et propriétaires de maisons individuelles et d'appartements, qui réalisent des travaux intérieurs
 - syndics, qui centralisent l'information sur les travaux réalisés sur les parties communes
 - La nécessité et les modalités effectives d'interroger conjointement les locataires et des propriétaires restent à ce stade sujet d'investissements méthodologiques.

Méthodologie

- L'échantillon s'appuiera sur deux sources
 - Fidéli permettant l'identification des logements et de leurs occupants
 - Le registre des copropriétés de l'Anah apporte des informations sur les copropriétés

- Échantillonnage et stratification à l'aide de plusieurs variables
 - Statut d'occupation, date de construction, caractère privé ou bénévole du syndic, etc.
 - Un soin tout particulier sera apporté au plan de sondage du volet « collectif » de l'enquête et l'interrogation des propriétaires.

- Taille de l'échantillon
 - Nombre de répondants souhaité : 100 000 ménages habitant en maison individuelle ou en logements collectifs (50 000 dans chaque champ)
 - Nous veillerons à tenir compte de la potentielle double interrogation locataire-propriétaires
 - Hypothèse : taux de réponse de 50 %

=> taille provisoire de l'échantillon : 200 000 logements.

Organisation et calendrier

- Répartition des travaux :
 - Prestataire(s) extérieur(s) :
 - Élaboration du questionnaire en ligne, gestion de l'enquête et fourniture d'une base de données brute
 - Analyse et traitements techniques pour identifier le gain de performance énergétique des travaux effectués
 - SDES :
 - Conception du questionnaire avec le prestataire, suivi du prestataire, traitements post-collecte, diffusion

- Calendrier prévisionnel :
 - Avis d'opportunité : 8 avril 2022
 - Première réunion du comité de pilotage : mai ou juin 2022
 - Lancement de l'appel d'offre : septembre 2022
 - Comité du label : mai ou juin 2023
 - Collecte : septembre ou octobre 2023
 - Traitements post-collecte : premier trimestre 2024
 - Publication des résultats : deuxième trimestre 2024

Concertation

- De nombreux partenaires seront sollicités pour participer à l'opération
 - L'Ademe, la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat), l'Anah (Agence nationale pour l'habitat), l'Insee et les Cerc (Cellules Économiques Régionales de la Construction) feront partie du Comité de **pilotage**
 - De nombreux utilisateurs existent pour TREMI et auront un intérêt à faire partie du Comité des **utilisateurs** : outre ceux mentionnés avant, le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), le Ceren (Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie), des représentants des filières industrielles de l'énergie, des économistes et des sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs (INC, CLCV, UFC Que Choisir...) et associations/représentant de collectivités

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*